

Circonscription d'Oyonnax

22 bis rue Brillat Savarin

01100 Oyonnax

Tel : 04.74.75.02.75

Mel : ce.0010065r@ac-lyon.fr

Oyonnax, le 29 août 2025

NOTE DE SERVICE N°1 Rentrée scolaire 2025

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, messieurs les Enseignants,

Alors que s'ouvre une nouvelle année scolaire, je vous souhaite une belle reprise et je vous exprime tous mes vœux de pleine réussite dans vos missions. Que cette rentrée soit porteuse d'élan, de projets stimulants et de satisfaction professionnelle pour tous.

J'adresse également une bienvenue chaleureuse à tous les personnels qui rejoignent notre circonscription. J'espère que chacun trouvera dans son école, et plus largement au sein de notre territoire, un accueil bienveillant, un accompagnement attentif et une dynamique collective.

Plus que jamais, notre énergie et notre engagement sont au service de la réussite de tous les élèves. Avec ambition, exigence et confiance mutuelle, nous poursuivrons ensemble les objectifs qui nous animent : favoriser les apprentissages, garantir l'équité et cultiver l'épanouissement de chacun.

Au nom de toute l'équipe de circonscription, je vous souhaite une excellente rentrée !

Fanny Archambault



Dans cette note de service, l'icône  signifie qu'une action de votre part peut être nécessaire.

Sommaire

1. Circulaire de rentrée	3
2. Calendrier scolaire et Obligations Réglementaires de Service	4
3. Organisation de la circonscription	4
4. Absences et remplacements	5
Point sur les autorisations d'absence.....	5
Point sur les remplacements	5
5. Attribution des « PACTES » au titre de l'année scolaire 2025-2026.....	6
Nature et contenu des missions	6
Mise en œuvre	6
6. Evaluations nationales 2025-2026	7
7. Communication Ecoles – Circonscription	8
Circulation de l'information.....	8
Les comptes rendus de conseil d'école.....	8
8. Plan de formation continue 2025-2026	9
9. Le traitement de la difficulté scolaire au sein de la circonscription	10
Assiduité scolaire	10
Un document d'aide au parcours de l'élève	10
La mise en œuvre des APC	11
Les équipes RASED de la circonscription.....	12
Le pôle ressource de circonscription.....	12
10. Spécificités maternelle.....	12
Le projet d'accueil et de scolarisation des moins de trois ans dans l'Ain	12
L'aménagement du temps de présence à l'école des enfants scolarisés en Petite Section d'école maternelle.....	13
Annexe : mémo « Contact en circonscription »	14

1. Circulaire de rentrée

« Une École qui répond véritablement aux exigences d'élévation du niveau général des élèves, c'est une institution qui ne se contente pas de transmettre des connaissances, mais qui vise à accompagner chaque jeune dans l'acquisition de compétences solides, essentielles pour s'épanouir dans un monde en constante évolution. Elle garantit à chacun, quels que soient son origine sociale, son parcours ou ses difficultés, la possibilité réelle de construire un avenir à la hauteur de ses ambitions et de ses talents. Cette École s'attache à offrir à tous les élèves les moyens de réussir, en adaptant ses méthodes pédagogiques et en valorisant la diversité des parcours, afin que nul ne soit laissé de côté. »

La circulaire de rentrée publiée le 3 juillet 2025 permet de donner un cap pour l'année scolaire à venir :

⇒ Lien vers la circulaire :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo27/MENE2518841C>

⇒ Lien vers une infographie Eduscol sur la circulaire interactive de rentrée :

<https://eduscol.education.fr/3898/circulaire-de-rentree>

Cette circulaire s'inscrit dans la continuité tout en introduisant des éléments d'évolution, notamment en lien avec les nouveaux programmes.

Pour l'année en cours, des focales sont à retenir :

- Mise en œuvre des nouveaux programmes en cycle 1, cycle 2 et CM1 en français et mathématiques ;
- Mise en œuvre du programme EVAR ; à cet égard, **toute difficulté rencontrée par les écoles sur la mise en œuvre de ce programme doit faire l'objet d'une remontée d'information à la circonscription** ;
- L'égalité filles-garçons et plus spécifiquement le [plan « Filles et maths »](#) donnera lieu à une sensibilisation aux biais de genre de l'ensemble des personnels avec la programmation d'**un conseil des maîtres dédié en période 1** (information auprès des directeurs à venir) ;
- La promotion du principe de laïcité, à ce titre **il est pertinent de noter la journée du 9 décembre 2025 qui célébrera le 120^{ème} anniversaire de la loi du 9 décembre 1905** ;
- La poursuite de la mise en œuvre des APQ.

2. Calendrier scolaire et Obligations Réglementaires de Service

Il convient de se référer à [la note de service du 03/07/2025](#) consultable sur le site de la circonscription. Les Obligations Réglementaires de Service restent celles définies dans cette même note de service.

Lien vers le calendrier scolaire : <https://www.education.gouv.fr/media/119770/download>

3. Organisation de la circonscription

L'absence de Madame Marie-Odile Pignier, Inspectrice en charge de la circonscription d'Oyonnax, se prolongeant, l'organisation de la circonscription est la suivante :

- Inspectrice de l'Éducation Nationale : Fanny ARCHAMBAULT par intérim
- Assistante de Mme l'Inspectrice : Nadine POUILLAIN
- Conseillère pédagogique 1er degré, mission numérique à 50% : Caroline BAUGEY
- Conseillère pédagogique 1er degré, mission français et maternelle : Frédérique DARBIN
- Conseillère pédagogique 1er degré, mission maths et formatrice REP+ : Bernadette LAULAGNET
- Conseillère pédagogique 1er degré, mission EPS et français : Thibault PATIN
- Coordonnateurs REP + : Marion GROLLIER et Florian PERRET
- Enseignante Inclusion Climat Scolaire à 80 % : Aurélie MATTIONI

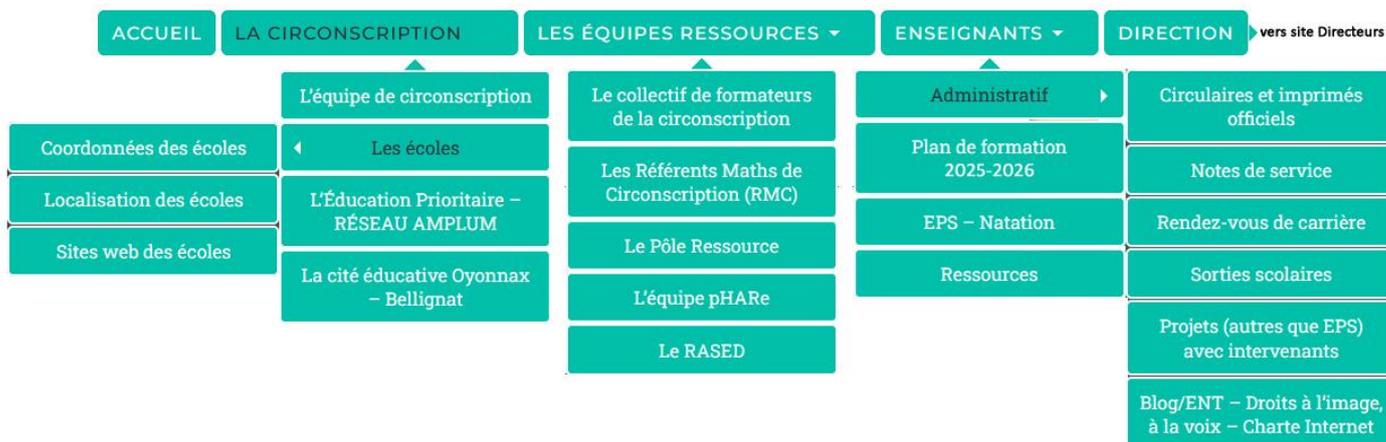
Toutes les informations relatives à la circonscription sont disponibles sur son site internet. Pour accéder à l'ensemble des liens indiqués ci-après, il est nécessaire de se loguer (à droite du site) :

<https://oyonnax-circo.edu01.ac-lyon.fr/>



- Plus de détails sur l'équipe de circonscription, la répartition des missions, les référents école : <https://oyonnax-circo.edu01.ac-lyon.fr/2022/09/29/la-circonscription/>
- Coordonnées, horaires du secrétariat (attention, les messages vocaux ne sont pas pris en compte) : <https://oyonnax-circo.edu01.ac-lyon.fr/>
- Liste des écoles avec coordonnées et jour de décharge des directeurs : <https://oyonnax-circo.edu01.ac-lyon.fr/2023/03/29/les-ecoles/>
- Circulaires et imprimés officiels (dont les congés maladie ou les demandes d'autorisation d'absence) : <https://oyonnax-circo.edu01.ac-lyon.fr/2023/04/26/circulaires-et-imprimés-officiels/>

Au-delà des informations mises en avant, voici l'arborescence du site de circonscription :



Pour toute ressource ou information non présente sur un sujet thématique dans cette arborescence, il convient de cliquer sur le site départemental correspondant et répertorié dans la colonne de droite du site de circonscription.



A noter, la première réunion directeur aura lieu **le mardi 16 septembre de 17h à 19h** (lieu et informations détaillées parviendront aux directeurs ultérieurement).

4. Absences et remplacements

Point sur les autorisations d'absence

Seuls les formulaires en vigueur seront pris en compte ([voir site de circonscription](#)).

Une autorisation d'absence (hors garde d'enfant malade) se prévoit. Pour une bonne organisation des services, la demande doit être **envoyée au moins huit jours ouvrés** avant la date de l'absence ; exceptée une situation imprévisible.

Sauf urgence ou impossibilité, les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire.

[La note départementale du 25 septembre 2023](#) précise la liste des autorisations d'absence et leur cadre juridique.

Point sur les remplacements

Afin de garantir la continuité du service public d'éducation, chaque enseignant titulaire veille, pour sa classe, à remplir [la fiche de liaison et de sécurité](#) téléchargeable sur le site de la circonscription dans la rubrique « Circulaires et imprimés officiels » et à mettre à disposition l'ensemble des éléments listés sur cette même fiche.



Cette fiche a été mise à jour pour cette rentrée 2025, il convient donc de la télécharger à nouveau pour la remplir.

Les devoirs et les points de vigilance pour un Titulaire Remplaçant intervenant dans une classe sont également mentionnés en bas de page de la fiche de liaison et de sécurité.

5. Attribution des « PACTES » au titre de l'année scolaire 2025-2026

Nature et contenu des missions

Les missions correspondent soit :

- à un volume horaire annuel quand elles portent sur des activités pédagogiques en présence des élèves ;
- à un engagement annuel de l'accomplissement d'une mission liée au fonctionnement des établissements.

A noter, dans le contexte de cette rentrée, les enveloppes de parts PACTE attribuées à la circonscription d'Oyonnax ont été réduites par rapport à l'an passé.

- Les missions de type "face à face pédagogique" (2/3 des parts) :
 - Intervention « Stage réussite » : 24 heures par part fonctionnelle ;
 - Soutien renforcé aux élèves en difficulté à l'école élémentaire : 24 heures par part fonctionnelle ;
 - Intervention dans le dispositif « Devoirs faits » : 24 heures par part fonctionnelle ;
 - Soutien renforcé en math et français en 6ème : 18 heures par part fonctionnelle.
- Les missions annualisées liées au fonctionnement des établissements (1/3 des parts) :
 - Référent harcèlement ;
 - Appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers ;
 - Coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques innovants : pour ce type de mission, l'arbitrage est départemental.

Chaque mission octroyée fera l'objet d'une rémunération forfaitaire de 1250 € bruts annuels, versée sous la forme d'une part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE).

Pour toute mission, il est possible de demander 0,5 unité de PACTE.

Les demandes de missions annualisées doivent être accompagnées d'un document en format libre décrivant le projet envisagé, les objectifs poursuivis et le public visé. En fin d'année, il conviendra de produire un rapport d'activité à envoyer à l'IEN.

Mise en œuvre



Temps 1 – au plus tard le 5 septembre : les directeurs se chargent de renvoyer en circonscription le fichier «2025-2026_Pactes_Outil de collecte.xlsx » rempli en ayant préalablement recueilli les demandes PACTE de chaque collègue rattaché à l'école, y compris les personnels contractuels.

Attention, il convient bien de solliciter les TR ou tout enseignant rattaché à l'école. Un TR présent sur l'école mais non rattaché administrativement à celle-ci doit se rapprocher de son école de rattachement.

Temps 2 – au plus tard le 15 septembre : l'IEN procède à un arbitrage et une ventilation des parts Pacte à l'échelle de la circonscription, fonction de la dotation allouée par le département. Il en informe l'ensemble des équipes d'école et la DSDEN.

Temps 3 – (dates à confirmer) du 15 septembre au 19 septembre : la DSDEN charge les dotations par école dans Colibris.

Temps 4 – dates à définir : les directeurs saisissent dans Colibris les parts PACTE attribuées. Un guide d'aide sera envoyé.

Temps 5 – dates à définir : l'IEN envoie les lettres de missions aux personnels bénéficiant de part(s) PACTE.

Temps 6 – fin juin : l'IEN contacte les écoles pour vérification des missions, reçoit les rapports d'activité des missions annualisées et renvoie l'état des lieux à la DSDEN.

6. Evaluations nationales 2025-2026

Les évaluations nationales se dérouleront, pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 **du lundi 8 septembre au vendredi 19 septembre 2025.**

Il convient que l'ensemble des personnels enseignants de la circonscription (y compris les TR et le RASED) soient mobilisés dans la passation de ces évaluations et des organisations pédagogiques spécifiques peuvent se mettre en place.



Le portail de saisie des réponses et de restitution des résultats sera ouvert du lundi 8 septembre au **vendredi 26 septembre 2025.**

Les livrets seront disponibles en circonscription à partir du 2 septembre. Si vous avez des difficultés pour venir les récupérer, merci de prendre contact avec la circonscription.

Vous trouverez sur Éduscol des documents présentant les principes de ces évaluations, leur contenu et des ressources pour agir sur les difficultés rencontrées par les élèves :

- <https://eduscol.education.fr/evaluations-nationales-CP>
- <https://eduscol.education.fr/evaluations-nationales-CE1>
- <https://eduscol.education.fr/evaluations-nationales-CE2>
- <https://eduscol.education.fr/evaluations-nationales-CM1>
- <https://eduscol.education.fr/evaluations-nationales-CM2>

Une communication des résultats aux familles est prévue : les parents seront informés des résultats de leur enfant et de l'intérêt de cette évaluation afin d'offrir un enseignement personnalisé adapté aux besoins de chaque élève, via une fiche qui leur est communiquée par le professeur.

Afin de ne pas surcharger les élèves, il est recommandé l'étalement des épreuves sur des demi-journées distinctes. Des réflexions sont également en cours au regard des études portant sur le manque de confiance des filles en mathématiques. A ce sujet, vous pouvez parcourir [la note de la DEPP n°22.17 parue en juin 2022](#) et qui porte comme titre : « Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et leurs performances, notamment en mathématiques ».

Démarrer par les épreuves de français pourraient permettre une meilleure mise en confiance des filles.

Enfin, à noter qu'en CP, un point d'étape à mi-parcours est planifié en janvier 2026. Nous n'avons pas encore les dates précises.

7. Communication Ecoles – Circonscription

Circulation de l'information

Quand vous ne pouvez pas joindre le secrétariat, lors d'un appel téléphonique, nous vous invitons à envoyer un courriel, les messages vocaux ne sont pas pris en compte.

L'utilisation de l'adresse courriel professionnelle (prenom.nom@ac-lyon.fr) est requise pour tout échange institutionnel et professionnel.

Un mémo imprimable est joint en annexe 1 de cette note de service. Il doit vous permettre d'identifier la personne à contacter en circonscription en fonction du sujet et, ainsi, faciliter les échanges.

Toutes les communications avec les services de la DSDEN doivent respecter la voie hiérarchique. Les correspondances destinées à la DSDEN (secrétariat de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ou ses services) doivent être systématiquement adressées sous le couvert de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Les comptes rendus de conseil d'école

Le compte-rendu du conseil d'école est un document officiel issu d'une instance officielle, voici quelques éléments réglementaires :

- Le conseil d'école est une instance réglementaire prévue par le Code de l'éducation (article D411-1 et suivants). C'est une assemblée qui regroupe des représentants élus (parents, enseignants, collectivités locales) et présidée par le directeur ou la directrice de l'école
- Le conseil d'école traite de décisions importantes : il prend des décisions ou émet des avis sur le règlement intérieur, les projets pédagogiques, les horaires, la sécurité, etc. Toutes ces discussions et décisions doivent être formalisées par écrit.

- **Le compte-rendu est une trace écrite officielle** : il constitue la trace administrative de ce qui a été dit, voté ou décidé. Il peut être utilisé comme pièce justificative en cas de contrôle, litige, ou consultation ultérieure.
- **Le compte rendu du conseil d'école est un document public. Il doit être transmis aux membres du conseil, à l'Inspecteur de l'Éducation nationale, à la mairie et à l'ensemble des parents d'élèves.** Sa diffusion peut se faire par le cahier de liaison, un affichage, ou par voie numérique. Il est généralement transmis dans les quinze jours suivant le conseil, après validation éventuelle par les membres.
- Archivage obligatoire : le compte-rendu est conservé dans les archives de l'école.



Je vous conseille d'utiliser la trame jointe à cette note de service, avec un procès-verbal en entête, suivi du compte-rendu lui-même dont le plan est défini par votre ordre du jour.

Pour votre information, l'ensemble des comptes rendus de conseils d'école sont lus en circonscription.

8. Plan de formation continue 2025-2026

Le plan de formation continue de la circonscription est construit chaque année, tenant compte :

- du [schéma directeur de la politique de formation continue des personnels de l'éducation nationale](#), de la jeunesse et des sports – 2025-2029
- des demandes institutionnelles nationales, académiques, départementales : parmi ces demandes, on peut citer : la formation aux nouveaux programmes, [le plan laïcité](#), les constellations [maths](#) et [français](#), [le plan PHARe](#), [le savoir-nager](#), [le plan fille-maths](#)
- du planning défini pour les évaluations externes de l'ensemble des établissements scolaires
- de choix d'orientation propres à la circonscription
- des offres de formations départementales ou académiques par l'EAFC, les enseignants souhaitant s'engager dans des formations à titre individuel doivent prendre contact avec leur conseiller pédagogique de référence.

Chaque enseignant recevra d'ici fin septembre le planning de l'année de sa formation continue.

Pour 2025-2026, voici la trame générale qui régit notre plan de formation :

ECOLES	Cycle	2025-2026		PDF REP+	
Ecoles en REP+	C1	Laïcité  - ASH/AP	Laïcité  Eval Externe (2 mat)	C1 : 1 jour égalité filles / garçons Classes dédoublées Parcours citoyen : 3 jours dont 1 jour pHARe	
	C2	CSTL Fr et Eval Externe (pour 2 élem)			
	C3	CSTL Maths et Eval Externe (pour 2 élem)			
Ecoles en REP	C1	Eval externe Année N+1 	Egalité filles-garçons	Classes dédoublées	
	C2		ASH	Classes dédoublées	
	C3		BO		
Ecoles mat et élem hors EP	C1	Eval externes Eval externe Année N+1	Egalité filles-garçons		
	C2		ASH ou PSC1		ASH et 
	C3		BO		BO et 
Ecoles primaires hors EP	C1	Laïcité  et AP	Egalité filles-garçons		
	C2		ASH		
	C3		BO		

9. Le traitement de la difficulté scolaire au sein de la circonscription

Assiduité scolaire

L'assiduité scolaire est un facteur important de réussite dans le parcours d'un élève et un prérequis fondamental de la réussite éducative. Elle agit non seulement sur les compétences cognitives et les résultats scolaires, mais aussi sur le développement personnel, la socialisation, et l'insertion future. L'enjeu est collectif : familles, enseignants, directeurs/directrices et circonscription doivent œuvrer ensemble pour garantir à chaque élève une présence régulière et active à l'école et ce, dès le plus jeune âge.

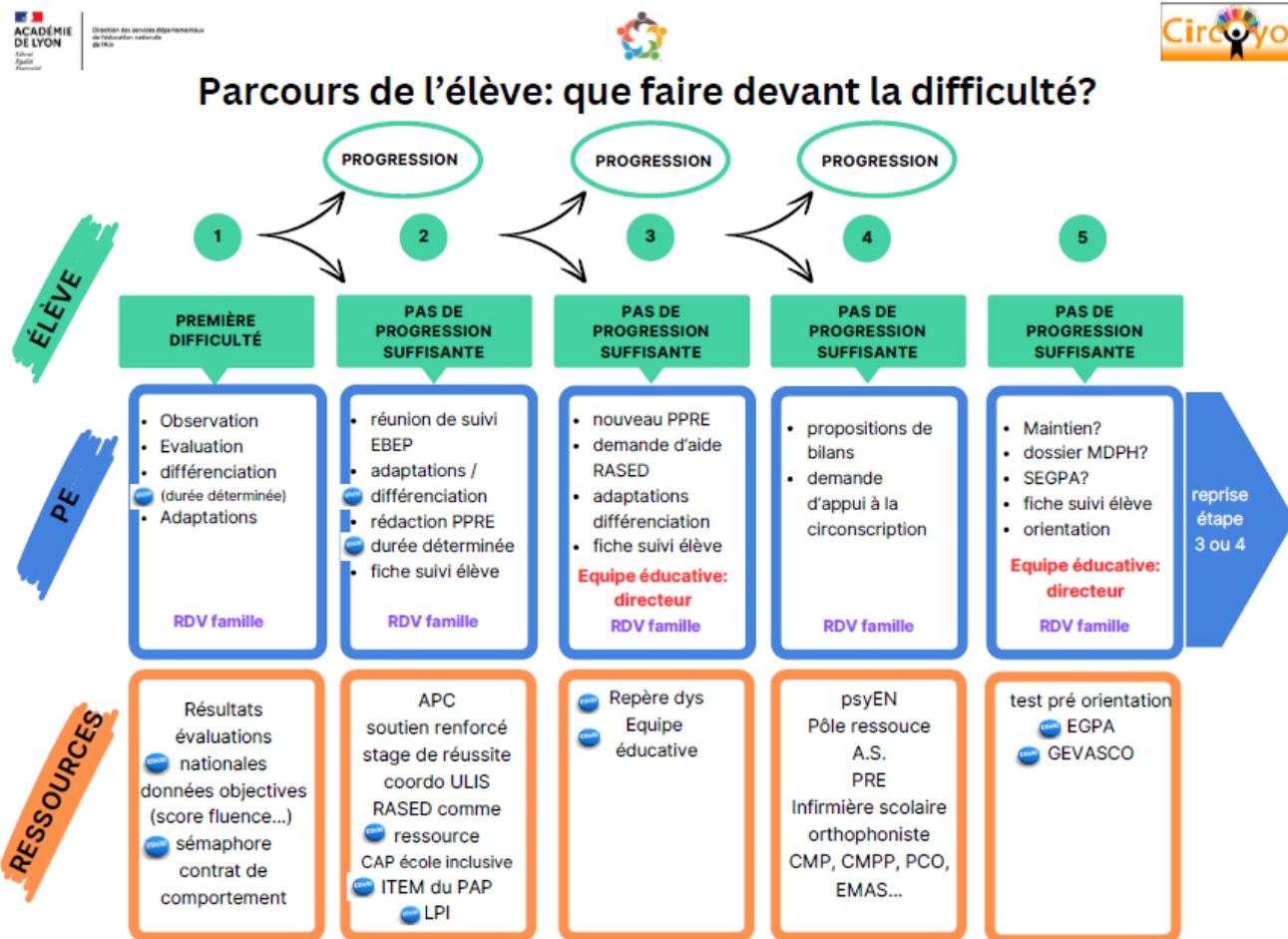
Un document d'aide au parcours de l'élève

Un groupe de travail du pôle ressource comprenant des directeurs/directrices, des membres du RASED, des conseillers pédagogiques et l'enseignante inclusion climat scolaire a permis d'établir un document intitulé : « Parcours de l'élève : que faire devant la difficulté ? »

Ce document est un document repère qui doit permettre des démarches cohérentes à l'échelle de la circonscription et aider chaque enseignant à proposer des réponses graduelles face à la difficulté scolaire.

Lien vers le document interactif :

<https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/QXxyCk2FAXmYHs3?>



La mise en œuvre des APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) constituent un outil au service de la réussite de tous les élèves. Instituées pour répondre aux besoins éducatifs spécifiques, elles représentent un levier stratégique pour lutter contre la difficulté scolaire, à condition qu'elles soient pensées collectivement et intégrées dans une démarche cohérente à l'échelle de l'école. Dans cette dynamique, le rôle du directeur d'école est déterminant : en tant que pilote pédagogique, il garantit leur mise en œuvre dans un souci d'efficacité, de cohérence et de pertinence.

L'organisation des APC doit être envisagée comme un dispositif intégré à la stratégie pédagogique de l'école. Les besoins des élèves doivent être analysés à partir des évaluations et des observations de terrain, pour construire des actions ciblées, cohérentes et suivies dans le temps, en lien avec le projet d'école. Cette organisation doit favoriser les échanges entre enseignants afin d'ajuster et mutualiser les pratiques.

Enfin, les APC sont l'occasion de renforcer le lien école-famille et d'impliquer les parents dans le parcours de leur enfant. Les objectifs des APC, leur mise en œuvre et les bénéfices attendus pour les élèves doivent être communiqués aux parents. Des modalités de travail en APC avec les parents et leur enfant sont tout à fait envisageables.

Les équipes RASED de la circonscription

Les équipes RASED de la circonscription, leur secteur d'intervention ainsi que le protocole de demandes d'aide sont détaillés sur le site de la circonscription :

<https://oyonnax-circo.edu01.ac-lyon.fr/2022/09/29/coordonnees-du-rased/>



Les demandes d'aide ont été mises à jour, il convient donc de bien télécharger, de nouveau, les documents vierges.

Cette année, dans une volonté d'optimiser l'accompagnement des élèves en difficulté et de renforcer la cohérence des actions menées sur la circonscription, les trois antennes RASED s'engagent dans une dynamique de travail collaboratif.

Les équipes spécialisées de chaque antenne mettront en commun leurs compétences, leurs ressources et leurs expériences, dans une logique d'entraide et de complémentarité. Cette organisation permettra d'apporter des réponses plus ajustées, plus réactives et plus équitables aux besoins identifiés dans les écoles, en lien étroit avec les équipes pédagogiques tout en garantissant une continuité et une cohérence dans les accompagnements proposés aux élèves. Elle s'inscrit pleinement dans une démarche collective au service de la réussite de tous les élèves de la circonscription.

Les priorités d'intervention du RASED restent inchangées, à savoir :

- Les classes non dédoublées :
 1. Cycle 2 hors éducation prioritaire
 2. CE2 et cycle 3 en éducation prioritaire
 3. Cycle 1

Le pôle ressource de circonscription

Le pôle ressource de circonscription est pleinement réactivé pour l'année scolaire 2025-2026 avec une équipe multicatégorielle. Une note de service spécifique paraîtra durant la première semaine de septembre.

10. Spécificités maternelle

Le projet d'accueil et de scolarisation des moins de trois ans dans l'Ain

La circonscription a pour volonté que l'ensemble des écoles accueillant des TPS se dote d'un projet d'accueil et de scolarisation des moins de trois ans. Pour y parvenir, les écoles seront accompagnées par Mme Darbin Frédérique, conseillère pédagogique en charge du dossier maternelle.

Les projets d'accueil seront rédigés pour 3 années scolaires : de 2025-2026 à 2027-2028. Une fois rédigé, seuls les éléments de contexte seront à mettre à jour chaque année.

La trame du projet d'accueil est départementale et est à disposition sur le site Maternelle01 : <https://collectif-maternelle.edu01.ac-lyon.fr/2023/08/21/la-scolarisation-des-moins-de-3-ans/>

L'aménagement du temps de présence à l'école des enfants scolarisés en Petite Section d'école maternelle

La loi « Pour une école de la confiance » concernant l'instruction obligatoire à 3 ans a été publiée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. Le texte de loi comporte une mesure permettant à l'Inspecteur de l'Education Nationale d'autoriser un aménagement du temps de présence à l'école des enfants scolarisés en Petite Section d'école maternelle.

Cet aménagement ne pourra porter que sur les heures de classe de l'après-midi et les modalités de cet aménagement prendront en compte le fonctionnement général de l'école notamment les horaires d'entrée et de sortie des classes.

La demande doit émaner des parents sur la base du formulaire disponible sur le site Directeur01 (<https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/zTeKZE4j2Bd3TB8/download>) et être soumise à la validation de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Au cours de l'année scolaire, la situation des enfants bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de leur temps devra être suivie par l'école et pourra être modifiée en collaboration avec la famille et l'équipe pédagogique.

Pour rappel, l'objectif de cette première scolarisation vise à une scolarisation complète le plus tôt possible au cours de l'année scolaire.

Annexe : mémo « Contact en circonscription »

Dossier	Qui	Adresse mail	Observations
Gestion des remplacements	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Autorisation Absence	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Congé Maladie	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Temps Partiel, Congé spécifique, Mi-temps thérapeutiques	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Déclaration d'accident élève	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Déclaration d'accident travail	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Grève	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
PPCR - Rendez-vous de carrière	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Assiduité élèves	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
APC	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Elections	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Conseil écoles	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Aménagement tps scolarité	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
EBEP (affectation ULIS, dossier EGPA, conventions SESSAD, maintien, passage anticipé,...)	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Stages, Convention (hors stages seconde)	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Stages seconde	Marion Grollier	marion.grollier@ac-lyon.fr	
Dossier IPE	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Tout autre dossier non répertorié	Nadine Poullain	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Rendez-vous individuels	IEN de circo	ien.0010065r@ac-lyon.fr	
Situations confidentielles	IEN de circo	ien.0010065r@ac-lyon.fr	
Evaluation directeurs	IEN de circo	ien.0010065r@ac-lyon.fr	
IP ou Signalement	IEN de circo	ien.0010065r@ac-lyon.fr	
Pactes (hors stage de réussite)	IEN de circo	ien.0010065r@ac-lyon.fr	
Stages de réussite	Caroline Baugey	ctice.0010065r@ac-lyon.fr	

Dossier formation REP+ / organisation REP+	Marion Grollier	rep.0010065r@ac-lyon.fr	
Plan de formation	le CP1D référent école	F. Darbin cpcg.0010065r@ac-lyon.fr ou T. Patin cpce.0010065r@ac-lyon.fr ou B. Laulagnet bernadette.laulagnet@ac-lyon.fr	voir votre référent école sur le site de circonscription : https://oyonnax-circo.edu01.ac-lyon.fr/2022/09/29/la-circonscription/
Projet d'école / Projets spécifiques (hors EPS) / Demande d'accompagnement			
Evaluation d'école			
Dossier Français	Frédérique Darbin	cpcg.0010065r@ac-lyon.fr	
Dossier Maths	Bernadette Laulagnet	bernadette.laulagnet@ac-lyon.fr	(possibilité aussi de contacter les Référentes Maths de Circonscription : karine.mitoux@ac-lyon.fr ou laurence.plaisantin@ac-lyon.fr)
Dossier EAC	Frédérique Darbin et Aude Pfister Nguyen	referentpeac.0010065r@ac-lyon.fr	Dossiers PEAC, CHAM, CHAV, OAE, ADAGE, ...
Dossier Maternelle	Frédérique Darbin	cpcg.0010065r@ac-lyon.fr	
Dossier Numérique	Caroline Baugey	ctice.0010065r@ac-lyon.fr	
Evaluations nationales	Marion Grollier	rep.0010065r@ac-lyon.fr	
Dossier EILE	Marion Grollier	marion.grollier@ac-lyon.fr	
Dossier EPS	Thibault Patin	cpce.0010065r@ac-lyon.fr	
Sorties scolaires	Thibault Patin	cpce.0010065r@ac-lyon.fr	
Intervenants extérieurs	Thibault Patin	cpce.0010065r@ac-lyon.fr	
Sécurité	Thibault Patin	cpce.0010065r@ac-lyon.fr	
Labellisations E3D	Marion Grollier	rep.0010065r@ac-lyon.fr	
Cité éducative (hors EPS)	Marion Grollier	rep.0010065r@ac-lyon.fr	
Cité éducative (EPS)	Thibault Patin	cpce.0010065r@ac-lyon.fr	
Question climat scolaire / élève mettant à mal la classe	Aurélie Mattioni	ics.0010065r@ac-lyon.fr	
pHARe	Aurélie Mattioni	phare.0010065r@ac-lyon.fr	tout sujet concernant le harcèlement à l'école ou une situation de harcèlement
Pôle ressource	Aurélie Mattioni	poleressources.oyonnax@ac-lyon.fr	voir note de service pôle ressource
PIAL Lumière	Céline Chatté	pial.0010035h@ac-lyon.fr	
PIAL Arbent	Bernadette Laulagnet	pial.0010987t@ac-lyon.fr	